

## DECLARATION FSU au CSE du 16 MAI 2019

Les discussions sur le projet de loi sur l'école de la confiance ont débuté il y a deux jours au Sénat. L'orientation politique du Sénat et le choix, par le gouvernement, de la procédure accélérée ne donne guère d'espoir d'amélioration du projet de texte dont l'objectif n'est décidément pas d'améliorer la réussite de tous les élèves.



Si le projet supprime les EPLESF, la volonté de construire un bloc école-collège est maintenue au risque de renforcer un service public d'éducation à plusieurs vitesses.

Alors même que de nombreux collègues, qu'ils soient directeurs d'école ou professeurs sont inquiétés pour avoir osé critiquer les réformes en cours, l'article 1 est renforcé pointant « *L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale* », les sénateurs assumant pleinement l'étude d'impact qui vise à l'utilisation répressive de cet article en direction des personnels.

Un autre amendement renforce les attaques sur les statuts avec l'article 8 qui prévoit l'extension du cadre de l'expérimentation aux ORS des personnels : « *sous réserve d'un accord majoritaire des enseignants de l'établissement, l'obligation réglementaire de service peut être constatée sur une période plus étendue que le rythme hebdomadaire* ». Voilà donc se dessiner une première entorse au statut des personnels : permettre de déroger au principe général pour mettre en œuvre des dispositions moins favorables aux personnels. Si certains en doutaient, la volonté d'appliquer à la Fonction publique des méthodes du secteur privé n'est pas que l'apanage du gouvernement.

La préparation de la rentrée se précise. Dans le premier degré, les dotations, réservées pour une bonne part aux dédoublements, ne permettront pas d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement sur tout le territoire.

Dans les lycées, force est de constater que la pagaille que nous avons prédite commence à se préciser. Injonctions contradictoires sur les possibilités ou non de choix des spécialités par les élèves, pression de la part de chefs d'établissement pour que certains élèves renoncent à prendre les spécialités qu'ils souhaitent, simulations d'emploi du temps faite par des chefs d'établissements qui montrent l'impossibilité de laisser le choix aux élèves... pagaille totale aussi dans les LP où les enseignant-es doivent bricoler des

contenus pour des dispositifs prétendument pédagogiques qui vont désorganiser les établissements, où les personnels d'enseignements généraux découvrent les programmes qu'ils doivent mettre en œuvre dans 3,5 mois, où la transformation de la filière Gestion Administration est source d'angoisse.

Certains textes présentés en CSE résultent de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 qui confie une mission d'information sur les métiers et les professions aux régions. Pour la remplir, l'Etat propose le transfert financier de 150 emplois des délégations régionales de l'Onisep et la mise à disposition de personnels. Mais le MEN ne se soucie ni du fonctionnement de l'Onisep, démantelé, ni des personnels qu'il a encore aujourd'hui en charge, et qu'il laisse dans l'ignorance, en l'absence de tout dialogue social. Nous venons également d'apprendre que le Ministre ferait très prochainement des annonces en matière de politique d'orientation suite au rapport Charvet et rencontrerait à la suite les organisations syndicales. Quel beau symbole de concertation et de confiance !

Pour la FSU, il est nécessaire de changer de politique éducative. Elle demande l'abandon du projet de loi Blanquer et des réformes des lycées et du baccalauréat. Elle exige l'ouverture de négociations pour le développement d'un service public éducation à la hauteur des besoins et pour la réussite de tous les élèves. La FSU appelle l'ensemble des personnels à participer à la manifestation nationale à Paris du 18 mai prochain afin d'amplifier cette contestation dans un secteur aujourd'hui fortement mobilité.